

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 12/09/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 25/09/2017

Délibération n° D-2017-363

**Système de stationnement sur voirie et fournitures associées -
Approbation de l'accord cadre**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction de la Commande Publique et Logistique

Système de stationnement sur voirie et fournitures associées - Approbation de l'accord cadre

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le législateur a souhaité dépenaliser la méconnaissance des règles du stationnement payant, transformé en service public décentralisé à compter du 1er janvier 2018. Les communes et leurs groupements pourront ainsi, en modulant la tarification du stationnement, utiliser le levier financier pour changer le comportement des automobilistes et réduire les nuisances, notamment environnementales, dans les agglomérations.

La Ville de Niort dispose d'un parc d'horodateurs âgés d'une quinzaine d'années en moyenne et dont la technologie ne permettra plus au 1er janvier 2018 de répondre aux impératifs liés à la nouvelle réglementation.

Pour être prêt à mettre en place au 1er janvier 2018, une offre de stationnement (abonnement, modes de paiement diversifiés,...) et un système de contrôle adapté, la Ville de Niort doit remplacer l'ensemble de son parc d'horodateurs, se doter du logiciel d'exploitation de ce parc et de l'interface informatique permettant de dialoguer avec l'application de contrôle du stationnement.

Pour choisir ces matériels et outils logiciel, une consultation a été lancée par Appel d'Offres.

Il s'agit d'un accord cadre mixte mono attributaire d'une durée de 4 ans.

La partie à bons de commande concerne : l'acquisition d'horodateurs, la pose des nouveaux et la dépose des anciens matériels, l'abonnement aux solutions applicatives, les coûts de communication, les pièces détachées et consommables.

Les marchés subséquents suivants pourront porter sur les opérations de maintenance spécifiques, les développements applicatifs, l'assistance applicative des formations complémentaires.

L'accord cadre prévoit la reprise de l'ensemble du parc des anciens horodateurs (159 unités).

L'accord cadre ne prévoit pas de montant minimum ou maximum. Le montant estimatif des dépenses sur 4 ans tel que résultant du devis quantitatif estimatif (DQE) s'élève à 778 329,30 € TTC.

Le montant pour la reprise du parc des 159 anciens horodateurs s'élève à 4.770,00 € net.

Après consultation des entreprises, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 07 septembre 2017 a attribué l'accord cadre à :

Titulaire : IEM SARL

Adresse : 74160 SAINT JULIEN EN GENEVOIS

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'accord-cadre ci-après

Titulaire : IEM SARL

Pour un montant estimatif de 778 329,30 € TTC

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ